

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2014

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1677)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 80

présenté par
Mme Le Dain et M. Le Déaut

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« les »,

rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 9 :

« dispositions à mettre en œuvre en matière d'information et de concertation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'y a pas lieu de répéter régulièrement dans le texte les notions déjà exposées en matière d'exposition de la population ou de nature des réseaux, créant ainsi un risque réel d'interprétation de celle-ci.